

Nouvelles modalités pour contrer l'utilisation abusive des cartes de débit en dehors de l'Europe

Protection renforcée des titulaires de cartes de débit grâce à des mesures supplémentaires qui entreront en vigueur le 17 janvier

Bruxelles, le 9 novembre 2010 – A partir du 17 janvier 2011, un grand nombre de banques¹ établies en Belgique prendront des mesures de sécurité supplémentaires en vue de mieux protéger encore les titulaires de cartes de débit. De manière standard, les cartes de débit seront bloquées en dehors de l'Europe. Pour les opérations par cartes de débit en Europe² et pour les opérations via Internet, rien ne change. Pour les opérations par cartes de crédit en dehors de l'Europe, la situation demeure également inchangée. Elles restent possibles. Tous les titulaires de cartes concernés seront prochainement tenus informés par les banques participantes, via les canaux habituels, des mesures de sécurité spécifiques.

Ces nouvelles mesures ont été prévues afin de **contrer l'utilisation abusive des cartes de débit en dehors de l'Europe**. Ces derniers mois, il est en effet apparu que le "skimming" de cartes de débit aux guichets automatiques se répandait. En cas de "skimming", le code secret est dérobé et les données figurant sur la piste magnétique de la carte sont copiées, ce qui permet aux fraudeurs de fabriquer de "fausses" cartes. Les **utilisations abusives** de cette "fausse" carte sont surtout **commises en dehors de l'Europe**. Les **banques belges et européennes** ont investi massivement dans de la **technologie de sécurisation**. Cette technologie a pour effet que les opérations effectuées par carte seront désormais traitées sur base de la **puce** et plus sur base de la piste magnétique. Or, **en dehors de l'Europe**, les opérations demeurent traitées sur base de la **piste magnétique**, laquelle peut facilement être copiée et est donc plus susceptible d'abus.

Les banques participantes mettront tout en œuvre pour **introduire** ces mesures de manière **souple**. Les nouvelles mesures seront **évaluées en permanence** et ajustées là où nécessaire. Les banques participantes examineront également si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour les **cartes de crédit**.

Certaines banques qui n'introduisent pas ces nouvelles modalités ont pris d'**autres initiatives** pour lutter contre les fraudes aux cartes de paiement.

1 Pour une liste des banques participantes, voir www.febelfin.be.

2 Pour une liste complète des pays, voir page 4.

Opérations par cartes de débit bloquées en dehors de l'Europe

En dehors de l'Europe, les opérations par **cartes de débit** ne seront de manière standard plus possibles à partir du 17 janvier 2011. Les titulaires de cartes concernés seront prochainement **informés par les banques participantes** des nouvelles modalités. Les titulaires de cartes, clients d'une des banques participantes et qui planifient un voyage en dehors de l'Europe, peuvent bien entendu aussi prendre contact avec leur banque.

Pas de modifications pour les opérations par cartes de débit en Europe

Les nouvelles modalités ne vaudront que pour les opérations par cartes de débit **en dehors de l'Europe**. **Rien ne change** pour les opérations par cartes de débit **en Europe** !

Pas de modifications pour les opérations par Internet tant en Europe qu'en dehors de l'Europe

Les opérations par cartes de débit **par Internet** demeureront **possibles comme auparavant**, tant en Europe qu'en dehors de l'Europe.

Pourquoi ces mesures de sécurité supplémentaires ?

La sécurité des paiements demeure une **priorité majeure** pour les banques belges et une **composante** essentielle **d'une prestation de services optimale aux consommateurs**. C'est pourquoi les banques belges avaient déjà adopté des mesures de sécurité supplémentaires dans le passé afin de lutter contre le "skimming". Ces mesures se sont toutefois révélées insuffisantes pour contrer l'utilisation abusive de cartes de débit "skimmées". L'introduction des nouvelles mesures de sécurité réduit considérablement le risque de fraude aux cartes de débit.

Conseils pour utiliser sa carte en toute sécurité

Enfin, Febelfin rappelle au titulaire de cartes une série de règles de base pour un **usage sécurisé** des cartes de paiement et une série de conseils que le titulaire de cartes doit respecter au moment d'effectuer des **opérations** dans **un module de banque en self-service**.

Principaux conseils pour utiliser sa carte en toute sécurité

Conservez toujours votre carte de paiement sur vous ou dans un **endroit sûr**.

Votre **code secret doit demeurer secret** :

- Ne choisissez pas un code facilement reconnaissable (comme par exemple votre date de naissance);
- Ne communiquez votre code à personne;
- Ne notez pas votre code sur un document conservé à proximité de votre carte;
- Choisissez un nouveau code secret si vous pensez qu'un tiers en a pris connaissance.

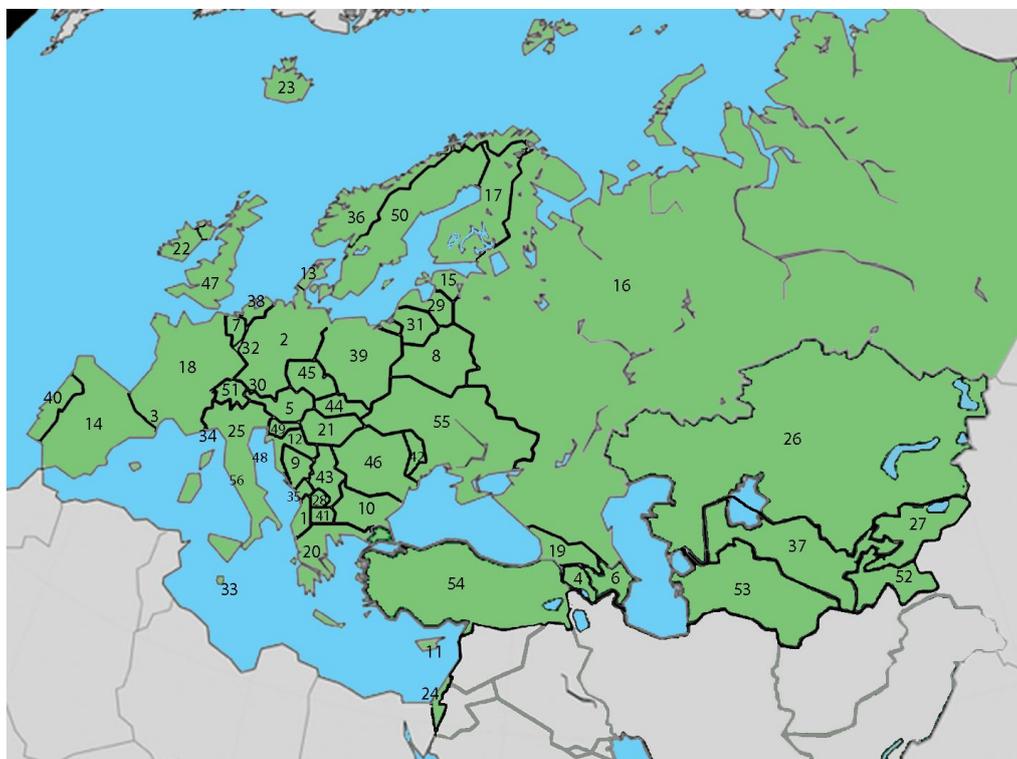
Prenez immédiatement contact avec **Card Stop** (au numéro 070 344 344 ou +32 70 344 344 si vous appelez de l'étranger) pour bloquer votre carte de paiement en cas de **perte**, de **vol ou** pour **tout autre incident** (par ex. lorsque votre carte de paiement est avalée par un distributeur automatique).

Soyez **vigilant** lorsque vous effectuez des **opérations dans un module de banque en self-service** :

- Utilisez votre **main libre** pour **protéger le clavier des regards** au moment d'encoder votre code secret;
- Veillez à ce que personne n'essaie subrepticement de regarder par-dessus votre épaule. Faites en sorte de maintenir une **distance confortable** entre vous-même et les autres personnes lorsque vient votre tour d'effectuer une opération au guichet automatique;
- Méfiez-vous de toute personne trop serviable au moment où vous retirez de l'argent ;
- Vérifiez toujours que l'appareil ne présente pas d'anomalies :

Par exemple **traces de colle** sur le lecteur de cartes, **différences de coloration** ou anomalies au niveau du lecteur de cartes ou ailleurs sur le guichet automatique, petit **trou** au-dessus du clavier (caméra), ...

Liste des pays où l'usage de la carte de débit demeure inchangé



- | | | |
|--|---|---|
| 1 Albanie | 21 Hongrie | 44 République de Slovaquie |
| 2 Allemagne | 22 Irlande | 45 République tchèque |
| 3 Andorre | 23 Islande | 46 Roumanie |
| 4 Arménie | 24 Israël | 47 Royaume-Uni (+ Anguilla, Bermudes, Territoire Britannique de l'Océan Indien, Îles Vierges Britanniques, Îles Malouines, Gibraltar, Îles Caïmans, Montserrat, Irlande du Nord, Îles Pitcairn, Sainte-Hélène, Îles Turques et Caïques, Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud) |
| 5 Autriche | 25 Italie | 48 San Marin |
| 6 Azerbaïdjan | 26 Kazakstan | 49 Slovénie |
| 7 Belgique | 27 Kirghizistan | 50 Suède |
| 8 Biélorussie | 28 Kosovo | 51 Suisse |
| 9 Bosnie-Herzégovine | 29 Lettonie | 52 Tadjikistan |
| 10 Bulgarie | 30 Liechtenstein | 53 Turkménistan |
| 11 Chypre | 31 Lituanie | 54 Turquie |
| 12 Croatie | 32 Luxembourg | 55 Ukraine |
| 13 Danemark (+ Îles Féroé, Groenland) | 33 Malte | 56 Vatican |
| 14 Espagne (+Îles Canaries, Ceuta et Melilla) | 34 Monaco | |
| 15 Estonie | 35 Monténégro | |
| 16 Fédération de Russie | 36 Norvège (+ Îles Svalbard et Jan Mayen) | |
| 17 Finlande | 37 Ouzbékistan | |
| 18 France (+ Terres Australes et Antarctiques Françaises, Guyane Française, Polynésie Française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna) | 38 Pays-Bas (+ Aruba et Antilles Néerlandaises) | |
| 19 Géorgie | 39 Pologne | |
| 20 Grèce | 40 Portugal (+ Açores et Madère) | |
| | 41 République de Macédoine | |
| | 42 République de Moldavie | |
| | 43 République de Serbie | |

FEBELFIN

Febelfin, la Fédération belge du secteur financier, a été créée le 28 mars 2003. Les cinq associations constitutives sont l'Association belge des banques (créée en 1937) et des sociétés de bourse (ABB), l'Association belge des Asset Managers (BEAMA), l'Union professionnelle du Crédit (UPC), l'Association belge des membres de la Bourse (ABMB) et l'Association belge de Leasing (ABL), auxquelles s'ajoutent quelques membres associés au statut particulier. Fin 2007, Febelfin et ses membres représentaient plus de 235 institutions financières en Belgique. Ils procurent ensemble plus de 100.000 emplois directs et plus de 100.000 emplois indirects.

L'union des forces de ces associations au sein d'une fédération les chapeautant est un fait unique dans l'Union européenne. Febelfin constitue le représentant par excellence du monde financier belge tant au plan national qu'international. Febelfin relève le défi de remplir un rôle important en tant que "shared voice" du secteur et conciliateur entre ses membres et différentes parties aux niveaux national et européen : décideurs politiques, autorités de contrôle, fédérations professionnelles et groupes d'intérêts.

La fédération assure le suivi des tendances et évolutions et aide ses membres à adopter les positions adéquates. Avec eux, Febelfin œuvre, par le biais des communiqués et des prises de position, à défendre les valeurs du secteur : service au client, confiance et transparence, dynamisme et proactivité.